

A2.C2.G4
Société par actions simplifiée
au capital de 244 640 euros
Siège social : 9 Rue de la Meule, 39800 POLIGNY
441 785 177 RCS LONS LE SAUNIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le premier juillet,
A huit heures,

Les associés de la Société A2.C2.G4 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 32 Rue des Vouches 25370 METABIEF, sur convocation à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Cécile BRELOT, titulaire de 62 actions en pleine propriété,
- Monsieur Alain GAILLARD, titulaire de 7583 actions en pleine propriété,
- Monsieur Arnaud GAILLARD, titulaire de 62 actions en pleine propriété,
- Madame Catherine GAILLARD, titulaire de 7583 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 15 290 actions sur les 15 290 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine GAILLARD, en sa qualité de Présidente de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social du 9 Rue de la Meule 39800 POLIGNY au 32 Rue des Vouches 25370 METABIEF, et ce à compter du 24 juin 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à : 32 Rue des Vouches 25370 MÉTABIEF. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait par voie de signature électronique Universign® conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du Code civil.

Cécile BRELOT

Alain GAILLARD

Arnaud GAILLARD

Catherine GAILLARD